

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 1^{er} MARS 2023

Convocations adressées le : Jeudi 23 février 2023
Nombre de délégués titulaires présents : 10
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Christophe BOULANGER ; Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER.

Suppléants sans voix délibérative :

Pascale DEVALLEE.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Armelle GALLOT-LAVALLEE pour Emmanuel FRANCOIS.

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Wilfried SCHWARTZ ; Corinne CHAILLEUX.

Secrétaire de séance :

Alain BENARD

Christophe BOULANGER Président donne lecture du rapport suivant:

Suite à la démission de Monsieur Schwartz de ses fonctions de Président du Syndicat des Mobilités de Touraine et à l'élection de Madame ou Monsieur ??? en qualité de Président, il convient, aux termes de l'article L.2122-10 du CGCT de procéder à une nouvelle élection des quatre vice-présidents.

Il devra être procédé successivement à l'élection de chacun des Vice-Présidents au scrutin secret à la majorité absolue ; si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Le procès-verbal des élections figure en annexe de la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine et l'article 12-2 des statuts du Syndicat déterminant le nombre de Vice-Présidents à 4,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du scrutin,

Election du 1^{er} Vice- Président :

Nombre de votants: 12

Nombre de suffrages nuls et blancs: 1

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenus par Christian GATARD: 11

Election du 2^{ème} Vice- Président :

Nombre de votants:12

Nombre de suffrages nuls et blancs :0

Nombre de suffrages exprimés :12

Majorité absolue :7

Nombre de suffrages obtenus par Alain BENARD: 12

Election du 3^{ème} Vice- Président :

Nombre de votants:12

Nombre de suffrages nuls et blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus par Frédéric AUGIS: 12

Election du 4^{ème} Vice- Président :

Nombre de votants:12

Nombre de suffrages nuls et blancs :0

Nombre de suffrages exprimés :12

Majorité absolue :7

Nombre de suffrages obtenus par Michel GILLOT: 12

- PROCLAME :



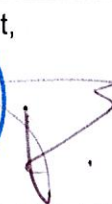

Christian GATARD, délégué syndical, élu 1^{er(e)} Vice-Président du Syndicat des Mobilités de Touraine et le déclare installé,

Alain BENARD, délégué syndical, élu 2^{ème} Vice-Président du Syndicat des Mobilités de Touraine et le déclare installé,

Frédéric AUGIS, délégué syndical, élu 3^{ème} Vice-Président du Syndicat des Mobilités de Touraine et le déclare installé,

Michel GILLOT, délégué syndical, élu 4^{ème} Vice-Président du Syndicat des Mobilités de Touraine et le déclare installé,

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>ALAIN BENARD</p> 	<p>Le Président,</p>  <p>Christophe BOULANGER</p> 
--	--